

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16/11/2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 16 NOVEMBRE, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 10 novembre 2010, s'est réuni à l'Espace Fraternité à 19 H sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM.VANNIER, HAFIDI, LANTERNIER, Mme LE BIHAN, M. AIT BOUALI, GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mme HAMMACHE, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjoints au Maire,

M.VINCENT, Mme. SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, MALEME, OGE, Mme ZAHIR, MM. MINIMBU, MILIA, BEAUDET, Mme LATOUR, MM DEL MONTE, RUER, Mme DESCAMPS Conseillers Municipaux,

Excusés :

M. MONINO
Mme. DIAKITE
M. HEDJEM
Mme MOHAMED
Mme KOUAME
M. KETFI

Représentés par :

M.MAIZA
M. LOGRE
Mme YONNET
M. GUERRIEN
M. GARNIER
M. AIT BOUALI

Excusés :

Mme HARKATI
M. KARMAN
Mme DERKAOUI
Mme GRARE
M. KAMALA

Représentés par :

Mme HAMMACHE
M. RUER
M. DEL MONTE
Mme LATOUR
M. BEAUDET

Absents: Mmes AHMED, RATZEL-TOGO, KHELAF, LOURENCO, MADI, CHIBAH, KARMAN SUCH, M.M. AUGY, PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY.

Secrétaires de séance : M. MINIMBU

QUESTION N° 267 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Approbation de la convention du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). d'Aubervilliers "centre ville".

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention partenariale pluriannuelle de mise en œuvre du PNRQAD sur le centre-ville d'Aubervilliers,

APPROUVE les plans de financements prévisionnels, tels qu'annexés à ladite convention et notamment les participations des différents partenaires du projet (l'ANRU, l'ANAH, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, la CDC),

AUTORISE le Maire d'Aubervilliers ou son représentant à signer la convention et toute autre pièce qui en serait un préalable ou la conséquence.

QUESTION N° 268 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Aubervilliers (centre ville) en accompagnement du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention à passer entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers pour la mise en place de l'OPAH-RU sur le secteur du centre-ville de la commune d'Aubervilliers – projet qui sera annexé à la convention PNRQAD,

APPROUVE les plans de financements prévisionnels, tels qu'annexés au projet de ladite convention d'OPAH-RU et notamment les participations des différents partenaires du projet (l'ANAH, l'Etat, Plaine Commune et de tout autre organisme ou partenaire concerné).

QUESTION N° 269 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Vœu relatif au prolongement du Tramway T8 (TRAM'Y)

SOUTIENT la démarche mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et visant à la création d'une association pour le prolongement du tram'y de la Porte de Paris jusqu'à la future station gare RER E Eole Evangile, via le quartier de La Plaine et le quartier intercommunal Paris-Nord-Est où de très nombreux projets d'envergure verront le jour notamment le Campus Condorcet, le Centre Aquatique ou le Cluster de la création ;

APPROUVE les statuts de «l'association prolongement du tramway Tram'y (T8) vers le sud» tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

QUESTION N° 270 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur les débats de la Commission Nationale du Débat Public relatifs au réseau de transport public du Grand Paris et au réseau Arc Express

SE PRONONCE favorablement sur le projet de réseau de transport public et sur la ligne Arc Express.

DEMANDE :

- Une complémentarité entre les deux projets. En effet, le projet Réseau de Transport public du Grand Paris sera efficace totalement et utile pour nos concitoyens que si le projet Arc Express est réalisé. En effet, Aubervilliers n'est pas directement desservie dans le projet Réseau de Transport public du Grand Paris. Les stations les plus proches, Saint-Denis Pleyel et Le Bourget, sont accessibles que s'il y a prolongement de la Ligne 7 au Bourget et que si le métro automatique de l'Arc Express est réalisé. Ces deux projets sont, donc, indissociables.
 - Que soit retenu le choix de la station Mairie d'Aubervilliers et Fort d'Aubervilliers dans le projet Arc Express afin de favoriser les déplacements de l'Est et l'Ouest de la ville aujourd'hui difficile d'accès.
 - Le prolongement du T8 (TRAM'Y) de la Porte de Paris jusqu'à la future station gare RER E Eole Evangile.
 - Le prolongement de la Ligne 12 à la Courneuve en correspondance avec la station RER B La Courneuve- Aubervilliers
 - La prise en compte du mode transport fluvial dans le projet réseau de transport public du Grand Paris
 - La réorganisation des lignes de Bus
-

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23 h 10